



VOTEZ

Le dimanche 28 juin,
vous élierez au suffrage universel direct
les élu-es du Conseil de la Métropole
de Lyon. Pour ce second tour, le scrutin
se déroule dans votre bureau de vote
habituel, même si votre maire a déjà été
élu et que vous n'avez pas à voter de
nouveau aux municipales. Pensez-y !

La Métropole accompagne votre
quotidien, aujourd'hui et demain.

Alors votez pour elle, votez....



POUR VOUS.

LE 28 JUIN

***Votez aux élections
métropolitaines, 2^e tour***

www.grandlyon.com/elections2020

GRANDLYON
la métropole

Pour qui vote-t-on ?

Le 15 mars dernier, vous avez voté au 1^{er} tour des élections métropolitaines et des élections municipales. Le 2^e tour aurait dû se tenir le 22 mars : il a été reporté en raison de la crise sanitaire. Il aura lieu **le dimanche 28 juin**.

150

Le nombre de conseiller-es métropolitain-es à élire pour une durée de **6 ans**.

Des listes 100 % métropolitaines

Il n'est plus obligatoire d'être élu dans une commune pour devenir conseiller-es métropolitain-es. Vous votez pour l'une des listes qui se présentent dans votre circonscription.

Des élu-es proches de vous

Au sein du Conseil de la Métropole de Lyon, les élu-es se réunissent en moyenne une fois par mois. Ils vous représentent, défendent vos intérêts, prennent des décisions concernant les services publics métropolitains et les projets du territoire, votent le budget, lancent et mettent en œuvre des projets et des actions, attribuent des subventions...



14

Le nombre de **circonscriptions** dans la Métropole. Pour chacune d'entre elles, le nombre d'élus est compris entre 7 et 17, selon le nombre d'habitants. Retrouvez le détail des circonscriptions sur grandlyon.com/elections2020

Comment voter ?

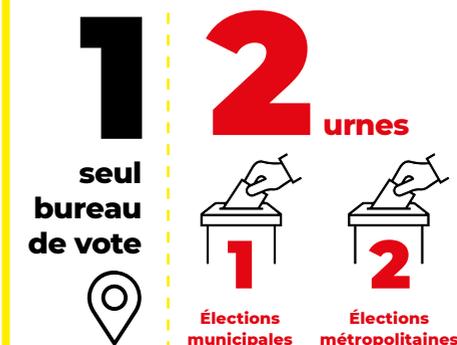
Qui vote ?

Les habitant-es des 59 communes de la Métropole de Lyon **âgés de 18 ans et plus** inscrivent sur les listes électorales. Le 28 juin, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire). La carte d'électeur n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée.

Où ?



→ Pour connaître votre bureau de vote, consultez votre carte d'électeur, visitez le site servicepublic.fr ou rendez-vous dans votre mairie.



Les élections métropolitaines se déroulent le même jour et dans les mêmes bureaux de vote que les élections municipales.

Horaires d'ouverture :

8h - 18h ou 19h selon les communes ;
8h - 20h à Lyon et Villeurbanne.

Attention : même si votre conseil municipal a été élu au 1^{er} tour, vous devez voter pour le 2^e tour des élections métropolitaines.

Comment ça marche ?

1 - élection des conseillers métropolitains

Au second tour, les listes qui ont obtenu plus de 5% ont pu fusionner entre elles et les listes ayant obtenu plus de 10% des voix ont pu se maintenir ou fusionner.

2 - répartition des sièges

Elle se fait par circonscription : la liste arrivée en tête dans une circonscription obtient automatiquement la moitié des sièges de celle-ci. L'autre moitié est répartie de façon proportionnelle entre les listes qui ont obtenu plus de 5% des voix, y compris la liste gagnante.

3- élection du président ou de la présidente

Le 2 juillet se réunira le premier Conseil de la Métropole. Les 150 nouveaux conseiller-es métropolitain-es éliront alors le président ou la présidente de la Métropole de Lyon.

PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEZ LES AUTRES

Au bureau de vote, port du masque et stylo personnel obligatoires

La Métropole de Lyon c'est...

59

communes réparties sur 538 km²

1,4

 million d'habitants

1

 collectivité territoriale gouvernée par un président, des vice-présidents et le Conseil de la Métropole

3

 milliards d'euros de budget annuel pour gérer les services publics métropolitains et mener des projets dans tout le territoire

À quoi sert la Métropole ?

Elle s'occupe des services du quotidien

→ Ramassage des **poubelles** et tri des déchets, fourniture d'**eau potable**, nettoyage des rues et des espaces publics...

Elle gère des services pour tous les âges

→ Assistant-es maternel·les, **maisons de retraite**, **collèges**, accompagnement des personnes en situation de handicap, soutien à la vie étudiante, accès au **logement**...

Elle développe et aménage le territoire

→ Création et entretien des pistes cyclables, des routes, des tunnels, des ponts, des trottoirs, ainsi que des espaces naturels, développement des **transports en commun**...

Elle accompagne le développement économique et l'emploi

→ Soutien à la formation, **insertion professionnelle**, implantation d'entreprises...

Elle contribue au dynamisme culturel et sportif

→ Soutien aux **grands événements**, aux associations et clubs sportifs amateurs, à l'enseignement artistique...

Elle vous accueille dans ses 57 Maisons de la Métropole (MDM)

→ Soins de tout-petits, protection de l'enfance, maintien à domicile des personnes âgées, aide aux personnes fragiles...

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole